

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2007 - Convocation du 12/03/2007
Compte rendu affiché le : 29/03/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMANN; Mme MARMONIER; Mme BERRA; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; M. BELLOT

Absents représentés : M. MEYER (pouvoir à M. POINT); Mlle MILLET (pouvoir à M. MACHURAT); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme WYMANN)

Absents : M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : CUCS : Rapport de présentation 2007/2009

A l'issue des deux contrats de ville (1994/1999 et 2000/2006), une nouvelle forme de contractualisation est insufflée par l'Etat par l'intermédiaire des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (2007/2008/2009).

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) est un contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concrètes et concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés et prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine.

Pour l'agglomération lyonnaise, un contrat cadre engage le Grand Lyon sur ses compétences permettant d'afficher une cohérence des différentes échelles territoriales.

La convention présentée à l'assemblée s'intègre dans cette architecture.

L'enjeu majeur du prochain Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Neuville-Sur-Saône sera de globaliser certaines interventions sur l'ensemble de la commune afin de ne pas stigmatiser les regards sur les quartiers sensibles et de s'orienter vers plus de mixité dans la plupart des projets menés. Il convient de valider le document de référence pour 2007/2008/2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le CUCS de l'agglomération lyonnaise, particulièrement pour ce qui concerne les interventions au niveau de la Communauté Urbaine de Lyon,
- VU le budget communal,
- **ADOpte le document de référence 2007/2009 présenté,**
- **ADOpte la convention particulière pour l'application du CUCS à Neuville-Sur-Saône,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 22 mars 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 16/04/2007
Publication ou affichage du 16/04/2007
Paul LAFFLY,
Maire.